

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(9\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 26 août 1867](#)

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 26 août 1867

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Denisart, Alfred

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 1 p. (184r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Denisart, Alfred, Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 26 août 1867, Équipe du projet FamiliLettres (Familièstère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 21/09/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45705>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familièstère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e

- [Denisart, Alfred](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [26 août 1867](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Denisart, Alfred](#)

Description

Résumé Sur les affaires Lasserez et Meyer Levy.

Notes Lettre signée par Alfred Denisart.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Finances d'entreprise](#), [Procédure \(droit\)](#), [Santé](#)

Personnes citées

- [Lasserez \[monsieur\]](#)
- [Meyer Levy](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise le 26. Août 1867

Monsieur Coudin-Leche,
Craai à Virvins

Je suis en possession de v^{re} honoree lettre du 24 c^{te}
de Cassel, comme j'ai consenti à perdre partie
de la somme qui m'aurait été détournée, je n'en ai
pas eu d'ailleurs de revenir sur ma décision. Je
manifeste donc le contenu intégral à ma dernière
lettre. Je suis persuadé que vous n'aurez plus à m'entretenir
de cette affaire, n'ayant pas l'habitude de discuter le terrain
pied à pied, si ce n'est pour m'en donner la solution & le versement.

Quant à l'affaire Meyer Lévy, je n'ai point l'intention
d'envoyer demain à Ferrin un dans lequel je
n'aurais point répondu à ce que je vous disais dans ma
lettre du 24 c^{te} relativement à l'emploi partiel.

Quant aux Arment, si on le désire, je suis tout prêt
à le prêter, ma santé me permettant maintenant d'aller
jusqu'à la fin de l'été, si il est nécessaire. Mais
cela n'entraîne-t-il pas une participation aux
frais de l'écrit, ne puis-je pas par le fait à cet
acte avoir une part à payer des dépens. L'acte est
tellement injuste que je ne voudrais rien faire qui puisse
en quoique ce soit paraître un compromis. Elle met à
ce sujet un serment agréable.

Quelle que soit l'assurance de ma
profonde considération

A. Coudin